



Mon adversaire a fait appel, oui mais !...

Par **pat01**, le **04/05/2009** à **16:00**

Bonjour,
Mon adversaire a perdu son procès et le tribunal lui a ordonné l'exécution provisoire des travaux (sujet de ce procès)
Le tribunal m'a informé que mon adversaire avait fait appel.
Mon avocat, avec lequel j'entretiens des relations très tendues, du fait de son laxisme dans cette affaire, (4 ans) m'a demandé de lui fournir (ce que j'ai fait) copie de la déclaration d'appel.
Depuis ...silence radio !!.
Est-il normal que je ne connaisse pas encore les écritures adverses, pour répliques ?
Comment faire pour savoir si, au moins, l'exécution provisoire est toujours courante, ou si du fait de l'appel, elle est stoppée ?
Le secrétariat de mon avocat m'a dit qu'il avait pris contact avec un avoué, je n'ai pas de confirmation écrite, est-ce normal que depuis + d'1 mois, cet avoué ne se soit pas manifesté ?
Quels sont mes obligations, que dois-je faire sans brûler les étapes pour voir cette affaire aboutir ?
Serait-il sage de téléphoner aux greffes pour en savoir plus ?
D'avance merci
[Posted by 90.22.109.31 via <http://webwarper.net> This is added while posting a message to avoid misuse.
Try: <http://webwarper.net/webwarper.exe> Example of viewing:
<http://webwarper.net/www/http://webwarper.net/www/www.experatoo.com/forum/formulaire/question1.php>
]